



Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac
Tél : 05.56.18.88.80 Mobile : 06.49.61.61.74

Fax : 05.56.18.88.48 Courriel : cgt@merignac.com 



Lettre ouverte :

- Aux Candidat-e-s à l'élection municipale de Mérignac et futur-e- Employeur-e du personnel de la ville de Mérignac.

Pour Information :

- A l'ensemble des agents.

Mérignac, le 20 février 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des futures élections municipales, le syndicat CGT du personnel de la ville de Mérignac, a décidé de porter à la connaissance des candidats à cette élection, une partie de nos revendications.

Cette lettre sera diffusée à l'ensemble des agents de notre collectivité.

Tout d'abord, nous tenons à vous préciser que nous sommes très attachés au Service Public qui pour la CGT est un des piliers fondamental de notre république et de la démocratie.

Notre ambition est de permettre à l'ensemble des citoyens d'avoir accès à des services publics de qualité et ce sur tout le territoire. Par conséquent, le service public doit être composé d'agent public relevant du statut de la fonction publique qui doit être renforcé afin de de garantir un service public de qualité.

Nous demandons, l'abandon immédiate de la LOI de TRANSFORMATION de La Fonction Publique et l'ouverture de négociation pour une réforme de la Fonction Publique de progrès social.

Nos propositions pour notre collectivité :

- PRECARITE :
 - Dans l'attente de leur titularisation, nous demandons que soit attribué aux personnel Non-titulaire
 - L'attribution du RIFSEEP (Prime), à l'ensemble du personnel non titulaire.
 - Que le temps de travail du personnel contractuel soit identique au personnel Titulaire soit 1540 heures.
 - Que les congés du personnel contractuel soient identiques au personnel titulaire soit 31 jours.
 - Dans le cadre de la loi de transformation de la loi fonction publique, la non-application de contrats de projet.
- EMPLOI PUBLIC :
 - La mise en place d'un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des agents contractuels sur notre collectivité (cela concerne plus de 300 personnes)
 - La titularisation de Manon et Benjamin en poste à la Médiathèque depuis plus de 2 ans.
 - La mise en place d'un plan d'intégration de l'ensemble des personnels (Insertech, MAS,...) qui effectuent des missions de service public au quotidien
 - La création d'emploi dans les différents services : (en précisant qu'il manque du personnel, pratiquement, dans tous les services).
 - 7 postes à la restauration des écoles maternelles.
 - 17 postes à la restauration des écoles primaires.
 - 5 postes à la Médiathèque (au vue de la nouvelle mission de travail, pour rappel à l'ouverture de la Médiathèque 54 postes étaient ouverts actuellement 47 postes).
- POUVOIR D'ACHAT
 - L'augmentation significative du RIFSEEP (prime) afin de rattraper en partie la perte de notre pouvoir d'achat.
 - Une attribution de cette prime en tenant compte de la qualification de l'agent.
- TEMPS DE TRAVAIL :
 - La réduction du temps de travail à 32 heures sur notre collectivité.
 - Cela permettrait la création d'un plus de 100 emplois (actuellement nous sommes environ 1300 agents).
- PROTECTION SOCIALE
 - La non application du jour de carence.
 - De porter la participation employeur à la mutuelle à 100% pour tous les agents (La loi le permet).

- La prise en charge par la collectivité du maintien de salaire à 100% (prime comprise) pour chaque salarié-e de la collectivité, au-delà de 90 jours.
- RECONNAISSANCE DE LA QUALIFICATION :
 - La nomination de tous les agents reçus aux examens et concours.
 - La nomination au grade supérieur de tous les agents remplissant les conditions statutaires. La CGT revendique partout et pour un ratio d'avancement de grade à 100%.
 - La nomination de tous les agents remplissant les conditions statutaires pour la promotion interne.
- FORMATION :
 - De porter la cotisation mutualisée des collectivités versée au CNFPT dans le cadre du salaire socialisé et différé à 3% de la masse salariale.
 - Un véritable plan de formation tenant compte des besoins des agents.
- ACTIVITES SOCIALE SPORTIVE ET CULTURELLE :
 - L'augmentation de la subvention du COS pour la portée à la hauteur de 3% de la masse salariale.
- CONDITION DE TRAVAIL, QUALITE DU SERVICE PUBLIC :
 - Ecole Maternelle :
 - Une Atsem par classe, pour que cela soit concret au quotidien, le pôle de remplacement doit être renforcé par des agents Titulaires.
 - Crèches de Mérignac :
 - Le remplacement systématique des agents absents par l'embauche de fonctionnaires qualifiés.
 - La titularisation de tous les contractuels-les
 - Ecoles de Mérignac :
 - La dotation de Matériels (balais, chariots, gants, blouses, sacs poubelles, produit d'entretien...), postes informatiques.
 - Le maintien dans l'emploi de tous les agents en restriction médicale avec un véritable plan d'insertion permettant à chaque agent un bilan professionnel et l'inscription à un plan de formation.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour le syndicat CGT de la Ville de Mérignac

Bénédicte REIGNER HERNANDEZ

Secrétaire Générale du Syndicat